# ADRESSE

## DU DIRECTOIRE DU DÉPARTEMENT DES BASSES ALPES,

Aux Municipalités de ſon Reſſort.

NOS CHERS CONCITOYENS,

LE flambeau de la nouvelle adminiſtration luit à peine, ſur les Français pour en aſſurer le bonheur, que d'abus ſans nombre, que de maux funeſtes ſe préſentent à nos regards & ſollicitent toute notre ſurveillance!

Conſeils du peuple qui nous a choiſis, nous devons le prémunir contre les pernicieuſes embûches que des méchans oſent lui tendre. Vrais partiſans du bonheur de nos Commettans, nous devons leur mettre ſous les yeux ce qui pourroit l'altérer.

Tel eſt le but de notre miſſion; telle eſt la tâche pénible, mais glorieuſe, de tout homme qui veut & fait apprécier les devoirs que lui impoſe l'amour de ſa patrie & de ſes Concitoyens.

Inutilement, le Sénat Auguſte, qui préſide à la félicité de tous, voudroit par de ſages Loix montrer à l'Univers étonné l'exemple d'un Peuple, parfaitement heureux & libre: inutilement, le plus digne des Monarques mériteroit, par ſes vertus, le titre glorieux de reſtaurateur de nos droits les plus chers: ſi l'impôt n'eſt pas payé, toutes nos eſpérances s'évanouiſſent. A notre bonheur ſuccéderoient bientôt les mots déſaſtreux de la plus cruelle Anarchie; & les Décrets de nos Auguſtes Repréſentans verroient s'élever ſur leurs ruines la licence effrénée, impitoyable ennemie de la paix & de l'ordre.

L'idée d'un état, ſe ſoutenant ſans impôt, eſt abſurde & chimérique, le vœu d'un Peuple, ne voulant payer aucune charge, ſeroit fou & illuſoire. Principes bien vrais, puiſque les hommes ne peuvent pas vivre en ſociété, ſi la ſociété n'eſt pas ſurveillée, défendue & affermie par des Loix, dont l'exécution ſoit protégée par une force réprimante; & *puiſque* cette force ne ſauroit avoir lieu ſans la levée d'une impoſition, qui favoriſe & aſſure ſon exiſtence.

Pourriez vous ne pas convenir de ces vérités, Citoyens! vous, à qui l'impôt a rendu tant de ſervices; vous, qui par l'impôt êtes devenus libres? Car, à qui devez vous les ſublimes Décrets qui émanent de l'Aſſemblée des pères du Peuple? ſans l'impôt, vos Repréſentans ſeroient-ils réunis pour votre bonheur? ſans l'impôt, ne feriez vous pas livrés à toutes les horreurs du déſordre?

Avec l'impôt de ſages Loix ſe propagent pour rendre heureuſes toutes les parties du Royaume; une force publique veille à la ſûreté générale; une police interne a les yeux ouverts ſur la tranquillité individuelle.

Sans l'impôt, les malheurs les plus déſolans & mille fois plus à craindre que ceux que nous nous félicitons d'avoir vu diſparoître, feroient la ruine de la ſociété & de chacun des membres qui la compoſent; de nouvelles chaînes viendroient s'appeſantir ſur le Citoyen & lui feroient regretter le régime d'humanité & de douceur, qui fait aujourd'hui ſa félicité.

L'impôt eſt donc d'une abſolue néceſſité, & vous concevez, nos chers Concitoyens, qu'il doit être payé avec la plus ſcrupuleuſe exactitude.

Nous vous devons, à cet égard, des éclairciſſemens; nous nous empreſſons de vous les donner. La confiance dont vous avez bien voulu nous honorer, le veut & l'exige de nous, impérieuſement.

L'impôt eſt une contribution, levée ſur les ſujets pour ſervir d'appui au Trône & de garant à la tranquillité de tous en général, & de chacun en particulier.

Cette contribution eſt conſidérée, ſous deux points de vue diſtincts & ſéparés; la contribution directe & la contribution indirecte.

Contribution directe s'entend de toute impoſition payée directement par-tout contribuable, à raiſon de ſes biens ou de ſa perſonne: tels ſont les vingtièmes, tailles & capitation, &c.

Contribution indirecte s'entend de tous les droits qui ſe perçoivent ſur la fabrication, ou la conſommation des marchandiſes & denrées: tels ſont les droits d'aide, d'Octrois, de traite &c.

Voilà, Citoyens & Amis! le tableau des impoſitions auxquelles les Français ſont aſſujettis, en attendant que les fruits du nouveau régime, puiſſent leur procurer la déſirable diminution des charges publiques.

Refuſer de les acquitter, ces charges, ſeroit un crime qui réuniroit à la fois, & le défaut de probité, & le manque de ſentimens, & le plus attroce parjure, & le plus funeſte aveuglement ſur nos propres intérêts. Refuſer de les acquiter, eſt un larcin manifeſte fait à la Nation, eſt un délit public & digne des peines les plus ſévères: c'eſt vouloir démolir de vos propres mains l'édifice de la plus belle des Contitutions; c'eſt devenir l'infâme violateur du ferment que vous avez fait à Dieu, le 14 Juillet, (époque à jamais mémorable dans les faſtes de l'honneur Français!) d'acquitter exactement le payement de toutes les impoſitions, ſi néceſſaires au maintien de la tranquillité publique & au ſoutien de l'État.

De l'inviolabilité de cette promeſſe ſolemnelle dépend la gloire & la proſpérité de la France. Oui, Citoyens! partiſans dévoués à la Conſtitution! ce n'eſt qu'à ce prix qu'elle peut-être maintenue; ce n'eſt qu'à ce prix que nos perſonnes, que nos fortunes ſeront en ſûreté, ce n'eſt que par l'impôt que le meilleur & le modèle des Rois pourra nous protéger & nous défendre.

O nos frères & nos Amis! connoiſſez donc bien toute l'étendue de vos devoirs, liés ſi eſſentiellement à vos intérêts les plus chers. Si vous les perdiez jamais de vue, vos Officiers Municipaux ſont chargés par nous de reveiller votre zèle & votre amour pour la choſe publique. Ils vous diroient que, ſi leurs exhortations ne produiſoient pas l'effet qu'ils ont droit d'en attendre, les injonctions les plus ſévères vous rappeleroient au reſpect & à l'obéiſſance que vous devez à la Loi. Ils vous diroient que l'infraction à cette Loi ſainte ſeroit ſuivie des châtimens les mieux mérités.

Conſidérez que ſi la maſſe des impoſitions n'étoit pas entièrement acquittée, la partie qui auroit été fraudée ſeroit tôt ou tard, réverſible ſur vos perſonnes & ſur vos fortunes. Vous compléteriez alors la ſomme qu'un mauvais Citoyen auroit injuſtement diminuée; vous la compléteriez, & ſouvent de vos beſoins & du néceſſaire de vos femmes & de vos enfans.

Pourſuivez & dénoncez-nous les coupables tranſgreſſeurs de la Loi qui nous gouverne; ces cruels ennemis de votre bonheur, ces perfides raviſſeurs de vos biens. Ainſi, vous exécuterez les Décrets de l'Aſſemblée Nationale; ainſi vous ſerez fidèles à vous mêmes & à vos ſermens.

L'Aſſemblée Nationale a bien ſenti que, ſans l'impôt, l'Etat ne pouvoit point exiſter; que, ſans l'impôt, toute aſſociation politique étoit impoſſible; que l'impôt peut, lui ſeul, affermir les liens de la ſûreté commune, de la tranquillité générale & de l'ordre univerſel. De là, les Décrets les plus précis, ſanctionnés par le Roi.

Par ſon Décret du 17 Juin 1789, elle a déclaré conſentir pour la Nation » que les impôts continuaſſent d'être levés & perçus de la même maniere qu'ils l'étoient précédemment. « Par celui du 26 Septembre même année, elle a perſiſté dans les mêmes diſpoſitions. Par un autre Décret du 29 Octobre ſuivant, elle a pris l'engagement ſolemnel de maintenir les revenus publics à la ſomme néceſſaire pour remplir les engagemens de l'Etat. Enfin, par un dernier Décret du 26 Février 1790 » les Officiers Municipaux ſont tenus d'employer tous les moyens que la confiance publique met à leur diſpoſition pour prévenir & diſſiper tous les obſtacles, qui ſeroient apportés à la perception des impôts. «

Vertueux Citoyens! voudriez-vous que les Loix qui vous régiſſent, reſtaſſent ſans force & ſans activité? Généreux Citoyens Soldats! Braves Soldats Citoyens! pourriez-vous ne pas protéger la perception des charges publiques? Uniſſez vos forces pour faciliter la levée des impoſitions directes & indirectes; favoriſez ces dernieres, en empêchant l'exportation de nos marchandiſes chez l'étranger & l'importation au milieu de nous, des marchandiſes étrangères ſans que les droits en ſoient perçus: empêchés ſurtout l'importation des marchandiſes prohibées; & veillés avec le plus grand ſoin, à ce que les impôts directs ſoient ſcrupuleuſement acquittés.

La Patrie a toujours beaucoup compté ſur votre amour pour elle. L'Etat eſt un père obéré de dettes: Enfans ingrats! pourrions-nous lui réfuſer le ſecours qu'il nous demande? Pourrions-nous lorſqu'il eſt en danger, ne pas faire pour ſon ſalut les plus grands ſacrifices?

Payons à l'envi les uns des autres, cette contribution extraordinaire du quart de notre revenu à laquelle chaque Citoyen s'eſt ſoumis. Elle eſt une de ces reſſources, que le patriotiſme a offert à l'Etat & que le patriotiſme doit lui garantir. Seroit-il quelqu'un parmi vous, qui, conſultant une honteuſe parcimonie, eût oſé la préférer à la gloire & à la ſatiſfaction d'avoir concouru à l'heureuſe régénération de l'Empire.

O nos chers Concitoyens! nous le déchirons à regret, ce voile qui vous couvre les yeux. Il n'y a de ſalut pour tous que dans l'acquit fidèle des impoſitions, de quelque genre, de quelque nature qu'elles puiſſent être. Et celui-là vous trahit & vous trompe, & celui-là eſt votre ennemi le plus cruel, qui ſe permet & oſe vous dire le contraire.

De nos communs efforts faiſons donc un faiſceau d'armes, qui puiſſe réſiſter aux abus: protégeons les exacteurs des Fermes générales & particulières: favoriſons la levée de la contribution patriotique & la régie des autres impoſitions, ſi néceſſaires à notre liberté encore naiſſante. Par là, vous mériterez de la Patrie le titre glorieux de Citoyen, vraiment utile au bonheur de tous & au ſalut du Royaume. Par là, vous ſeconderez de vos fructueux ſoins les travaux importans de la première Aſſemblée de l'Univers.

Amis de la paix! pourriez-vous laiſſer impunies les démarches hardies de vos ennemis, des ennemis de votre Roi & de vos Repréſentans? Au nom de la liberté, ils voilent des attentats perfides pour elle & dont elle eſt la victime.

Amis de la Conſtitution! voudriez-vous que ſous les yeux des Loix qu'elle vous préſente, ſe commiſſent les abus qu'elle proſcrit? Souffrirez-vous qu'en ſon nom on viole impunément la propriété de l'Etat?

Amis d'un Roi bon & juſte! voudriez-vous l'affliger, ce Roi, qui a ſi ſolemnellement déclaré être votre frère, votre ami, vouloir vivre & même, s'il le falloit, mourir pour vous.

Amis de votre tranquillité! ne vous oppoſerez-vous pas à un coupable déſordre qui détruiroit bientôt le ſuperbe monument de la liberté Françaiſe?

Frères & Citoyens! ne confondez jamais la liberté avec la licence, l'égalité avec l'inſubordination. Sans doute que nous ſommes libres, mais ce n'eſt que par la Loi, qui aſſujettit indiſtinctement le fort & le foible, le riche & le pauvre. Mais cette liberté conſiſte à tendre librement vers le bonheur général, à vivre dans une douce proſpérité & à jouir tranquillement des précieux fruits de la nouvelle conſtitution.

Sans doute que nous ſommes égaux; ſans doute qu'il n'eſt plus d'autre diſtinction, parmi nous, que celle de la vertu & des talens. Mais nous ne ſommes pas indépendants, & perſonne ne l'eſt au monde & ne peut l'être que pour ſa ruine & ſon malheur. Nous ſommes tous dépendants de la Loi; nous lui ſommes tous ſoumis; nous lui devons tous une obéiſſance égale & aveugle.

Sans cette obéiſſance, plus de tranquillité, plus de protection, plus de ſûreté par les Loix, devenues inhabiles & inſuffiſantes par le mépris qui en ſeroit fait; plus de reſſource, plus d'aſyle contre les raviſſeurs de vos biens, plus de ſauve-garde contre les méchans. Hélas! il n'eſt point de paix avec eux, tandis qu'il eſt ſi doux de vivre dans l'union & la concorde.

Citoyens! prêchons tous cette heureuſe paix qui de vingt-cinq millions d'hommes ne doit faire qu'une ſeule & même famille; cette heureuſe paix qui ne peut exiſter que par notre ſoumiſſion à la Loi. Loi ſainte! qui parmi les devoirs qu'elle nous preſcrit nous ordonne l'inviolabilité du droit ſacré des perſonnes & des propriétés & l'acquittement exact de l'impôt.

Nous ſommes très-fraternellement:

NOS CHERS CONCITOYENS,

*Vos très-humbles & très-obéiſſans ſerviteurs, les Adminiſtrateurs & Procureur Général Syndic, compoſant le Directoire du département des Baſſes Alpes.* BOUCHE, *vice-Préſident;* FAUDON, LAUGIER, BRUNET, GRAS, CHAUVET, *Proc. gén. Syndic.*

SIMON, *Secrétaire.*

De l'Imprimerie de J. GUICHARD fils, Imprimeur du Département des Baſſes Alpes, à Digne 1790.